



Conseil National  
Commission des affaires juridiques  
3003 Berne

Envoi par courriel : [sonja.maire@bj.admin.ch](mailto:sonja.maire@bj.admin.ch)

Berne, le 6 octobre 2017

**Procédure de consultation 13.426**  
**Initiative parlementaire « Renouvellement tacite des contrats de services.**  
**Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consom-**  
**matrices »**

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

**1. Remarques générales**

En préambule, le Parti socialiste est tout à fait favorable à cette modification de la législation qui va dans le sens de la protection des consommatrices et des consommateurs qui sont la partie vulnérable d'un contrat.

Dans ce sens, il nous semble particulièrement opportun d'instaurer une obligation légale d'informer les consommateur-trice-s dans le cas de renouvellements tacites de certains contrats. Le fait d'établir une interdiction générale des renouvellements automatiques présenterait une vision plus claire mais aurait peu de chance de rassembler une majorité au parlement. De plus, cela peut arranger les client-e-s de ne pas devoir procéder régulièrement à une reconduction formelle pour des prestations qui sont prévues sur le long terme. C'est la raison pour laquelle la solution proposée par la commission des affaires juridique du National est appropriée.

**2. Champ d'application**

Nous sommes également d'avis qu'il est judicieux que la nouvelle norme s'applique à tous types de contrats et non seulement aux contrats de services comme l'a suggéré l'initiative parlementaire. En effet, il a été rappelé à juste titre que le terme « contrat de services » n'a pas de définition légale et que sa portée n'est pas claire. En effet, les abonnements à des revues ou à des centres de fitness ne seraient pas inclus ce qui ne serait pas adéquat. L'exclusion du contrat de bail n'est pas non plus judicieuse et ce n'est d'ailleurs pas ce qui fait problème, ceux-ci étant par nature de durée illimitée et dans le cas d'une durée limitée, le bailleur ne va raisonnablement pas oublier de le dénoncer.

**Parti socialiste**  
**Suisse**

Theaterplatz 4  
Case postale 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)



### 3. Restriction aux contrats conclus avec des consommateur-trice-s

La commission a finalement opté pour le modèle restreignant la portée de la nouvelle norme aux seuls consommateur-trice-s, à l'exclusion de la possibilité pour une petite entreprise de bénéficier aussi de cette protection. Le Parti socialiste regrette cette restriction en raison du grand nombre de très petites entreprises qui existent en Suisse et pour lesquelles il est aussi compliqué que pour une personne individuelle de devoir penser à toutes les dates de résiliation. Nous pouvons imaginer qu'il ne serait pas très compliqué pour un prestataire de service d'agencer l'envoi d'un courrier électronique à ses clients, qu'ils soient des personnes physiques ou des entreprises. En effet, le patron d'une PME se trouve dans la même situation qu'un consommateur individuel face à plusieurs pages de conditions générales assorties à un contrat qu'il n'a pas le temps de lire.

### 4. Restrictions aux conditions générales

Le parti socialiste est favorable à l'option choisie par la commission, à savoir de limiter l'obligation d'informer aux cas dont la clause de renouvellement automatique se trouve dans les conditions générales car c'est là où elle risque de passer inaperçue. Les clauses individuelles sont en général plus rares.

### 5. Place de la disposition

Le parti socialiste partage le point de vue selon lequel la disposition doit être placée dans la LCD puisqu'elle est une concrétisation de l'art.8 de cette loi sur l'utilisation de conditions commerciales abusives.

En conclusion, le parti socialiste soutient la révision de la LCD avec l'ajout de cette nouvelle disposition avec le seul regret qu'elle restreigne le champ d'application aux consommateur-trice-s à l'exclusion des petites entreprises.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste suisse

Christian Levrat  
Président

Laurence Fehlmann Rielle  
Membre du Conseil national